



IMO-OMI



UNEP-PNUE

REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY
RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)

CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION
D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)

MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE



8^{ème} réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.28/11
27 mars 2007

Malte, 7-11 mai 2007

Original: anglais

Point 11 de l'ordre du jour

**PROPOSITION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS
POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2008-2009**

Note du Secrétariat

1. Le Secrétariat a préparé un projet de programme d'activités pour la période biennale 2008-2009 en vue de son financement par le Fonds d'affectation spécial pour la Méditerranée (MTF). Le programme d'activités qui est proposé a été élaboré à l'effet de favoriser une mise en œuvre effective du Protocole de 2002 relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution par les navires et, en situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (Protocole "Prévention et Situation Critique"). Ce Protocole a été adopté le 25 janvier 2002 et est entré en vigueur le 17 mars 2004. L'élaboration du programme biennal d'activités tient compte des éléments suivants:

- a) la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution du milieu marin par les navires, approuvée par la 14^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Portoroz, Slovénie, 8-11 novembre 2005) et ses objectifs spécifiques ;
- b) les activités et les projets (y compris le projet MEDA, financé par l'UE, sur la coopération euro-méditerranéenne en matière de sécurité maritime et de prévention de la pollution par les navires - SAFEMED) réalisés ou en cours de réalisation pendant la période biennale 2006-2007, afin d'assurer, en tant que de besoin, la continuité de ces activités avec celles programmées pour la période biennale 2008-2009.

2. Les orientations générales du Centre pour la période biennale 2008-2009 se déclinent en trois objectifs, à savoir:

- promouvoir la ratification, la transposition et l'application effective des règles internationales visant à prévenir, réduire et lutter contre pollution du milieu marin par les navires en mer Méditerranée (Objectif I),
- assurer une intervention prompte et efficace contre les incidents de pollution marine en mer Méditerranée (Objectif II),

- renforcer les synergies et améliorer l'échange d'informations et d'expertises à l'intérieur et à l'extérieur de la région méditerranéenne (Objectif III).
3. Chaque objectif comporte des buts à atteindre identifiés sur la base des besoins recensés. Ces buts sont atteints au travers de la réalisation des activités proposées.
4. Le programme d'activités proposé pour la période biennale 2008-2009 figure en **Annexe** au présent document.
5. Outre les activités financées par le MTF, on notera que d'autres activités supplémentaires, financées intégralement ou partiellement par des sources externes, pourraient être réalisées lors de la période biennale 2008-2009.
6. Il s'agit notamment des activités suivantes:
- activités (non encore identifiées) financées par le Programme intégré de coopération technique (PICT) de l'Organisation maritime internationale (OMI);
 - activités à réaliser dans le cadre du projet de l'OMI baptisé "Partenariats pour aider les pays en développement à réduire le transfert d'organismes aquatiques nocifs dans les eaux de ballast des navires" (*GloBallast Partnerships*), financé par le FEM, à condition que la proposition PDF B soit approuvée par le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial;
 - activités financées par d'éventuelles contributions volontaires de Parties contractantes au budget du REMPEC pour la période biennale 2008-2009.
7. En outre, dans l'hypothèse d'évolutions nouvelles et/ou de partenariats qui pourraient survenir, des activités qui ne figurent pas dans le programme proposé pourraient être lancées ou réalisées pendant la période 2008-2009, si elles entrent dans le cadre des objectifs de la Stratégie.
8. A la lumière des points de vue exprimés par la présente Réunion, le REMPEC présentera ses allocations budgétaires au titre des activités qui seront proposées à la prochaine réunion des correspondants du PAM, prévue pour octobre 2007, avant de les transmettre, pour approbation, à la 15^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, qui doit se tenir en décembre 2007. Il est cependant présumé que le montant total qui sera alloué au budget du REMPEC, pour la période biennale 2008-2009, ne sera pas différent du budget que les Parties contractantes avaient approuvé lors de leur 14^{ème} Réunion ordinaire, pour la période biennale 2006-2007 (UNEP(DEC)/MED IG.16/13, Annexe IV).

La réunion des correspondants est invitée à examiner, discuter et convenir d'un programme d'activités pour la période biennale 2008-2009, préparé par le Secrétariat, qui sera ensuite soumis à la prochaine réunion des correspondants du PAM, puis à la 15^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes pour approbation.

ANNEXE

PROJET DE PROGRAMME D'ACTIVITES DU REMPEC POUR LA PERIODE BIENNALE 2008-2009

I - OBJECTIFS DE LA PERIODE BIENNALE 2008/2009

Objectif I. Promouvoir la ratification, la transposition et l'application effective des règles internationales visant à prévenir, réduire et lutter contre pollution du milieu marin par les navires en mer Méditerranée.

But 1. Aider les États côtiers méditerranéens à ratifier, transposer, mettre en œuvre et appliquer les règles internationales afin de prévenir, réduire et lutter contre la pollution du milieu marin par les navires.

Objectif II. Assurer une intervention prompte et efficace contre les incidents de pollution marine en mer Méditerranée.

But 2. Entretenir et/ou développer le niveau de préparation à la lutte contre les incidents de pollution marine en Méditerranée.

Objectif III. Renforcer les synergies et améliorer l'échange d'informations et d'expertises à l'intérieur et à l'extérieur de la région méditerranéenne.

But 3. Renforcer la coopération et les relations de travail, selon que de besoin, avec les organisations et les programmes pertinents ainsi qu'avec les représentants de l'industrie et d'autres entités et organismes compétents.

But 4. Faciliter la diffusion et l'échange d'informations sur les questions opérationnelles, techniques, scientifiques, juridiques, administratives et financières.

II - PROGRAMME D'ACTIVITÉS PROPOSÉ POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2008/2009

OBJECTIF I

Promouvoir la ratification, la transposition et l'application effective des règles internationales visant à prévenir, réduire et lutter contre pollution du milieu marin par les navires en mer Méditerranée.

- Besoins identifiés: Combler les lacunes, en Méditerranée, en ce qui concerne la ratification et la transposition des règles internationales pertinentes et améliorer l'application de ces règles afin de prévenir, réduire et lutter contre la pollution du milieu marin par les navires.

But 1. Aider les États côtiers méditerranéens à ratifier, transposer, mettre en œuvre et appliquer les règles internationales afin de prévenir, réduire et lutter contre la pollution du milieu marin par les navires.

MODUS OPERANDI

ACTIVITÉS PROPOSÉES

- ❑ **Fournir des connaissances générales et spécialisées** par le biais **d'activités de formation** sur les règles internationales pertinentes visant à prévenir, réduire et lutter contre la pollution du milieu marin par les navires.
- ❑ **Accorder la priorité au niveau national** par la mise en place de **cadres bilatéraux de collaboration** entre le REMPEC et les États côtiers méditerranéens en vue de ratifier, transposer, mettre en œuvre et appliquer les règles internationales pertinentes visant à prévenir, réduire et lutter contre la pollution du milieu marin par les navires.
- ❑ **Élaborer et/ou réviser les outils de mise en œuvre tels que recommandations, principes, lignes directrices, propositions et procédures** afin de faciliter l'application, par les États côtiers méditerranéens, des règles internationales visant à prévenir, réduire et lutter contre la pollution du milieu marin par les navires.
- ❑ **Fournir des services de conseil et d'expertise techniques** aux États côtiers méditerranéens sur les aspects opérationnels, techniques, juridiques, administratifs et financiers liés à la prévention, la réduction et la lutte contre la pollution du milieu marin par les navires.

- Organiser et dispenser des stages/séminaires/ateliers de formation régionaux.
- Organiser et/ou aider à l'organisation de stages/séminaires/ateliers de formation à l'échelle sous-régionale.
- Organiser et/ou aider à l'organisation de stages de formation à l'échelle nationale.
- Fournir aux États côtiers méditerranéens qui en font la demande conseil et assistance techniques en matière de ratification et/ou de transposition, dans les lois nationales, des règles internationales pertinentes (Stratégie 4.1).
- Aider les États côtiers méditerranéens qui en font la demande à mettre au point des plans nationaux pour renforcer la performance de leur administrations maritimes (Stratégie 4.2).
- Aider les États côtiers méditerranéens qui en font la demande à élaborer des procédures pour la poursuite d'auteurs de déversements illicites (Stratégie 4.7).
- Aider les États côtiers méditerranéens qui en font la demande à élaborer des plans pour prendre en charge les navires en détresse (Stratégie 4.12).
- Evaluer les capacités en termes de sécurité des ports commerciaux et des terminaux pétroliers de la Méditerranée (Stratégie 4.15).
- Assister les États côtiers méditerranéens qui en font la demande pour identifier le niveau minimum requis d'équipements publics pré-positionnés de lutte contre les déversements (Stratégie 4.16).
- Aider les États côtiers méditerranéens à préparer une communication à l'OMI en vue de faire entrer en vigueur le statut de Zone spéciale de la Méditerranée au sens de l'Annexe V de la Convention MARPOL.
- Compiler un inventaire de procédures nationales concernant l'entrée, l'acheminement et le départ de leurs territoires du personnel et de l'équipement spécialisé et préparer des recommandations en vue de leur amélioration (Stratégie 4.20).
- Réviser et actualiser, le cas échéant, les principes et lignes directrices concernant la coopération et l'assistance mutuelle (RIS A) et inventorier les points de contact 7/7 en cas de situation critique.

OBJECTIF II

Assurer une intervention prompte et efficace contre les incidents de pollution marine en mer Méditerranée

- Besoin identifié: Accroître le niveau de préparation à la lutte à l'échelon national, sous-régional et régional afin de combattre les incidents de pollution du milieu marin.

Objectif spécifique 2. Entretenir et/ou développer le niveau de préparation à la lutte contre les incidents de pollution marine en Méditerranée.

MODUS OPERANDI	ACTIVITÉS PROPOSÉES
<ul style="list-style-type: none"> ❑ Mettre à la disposition des États côtiers méditerranéens des outils d'aide à la décision et les mettre à jour. ❑ Accompagner les efforts des États côtiers méditerranéens visant à réviser, compléter et actualiser les accords opérationnels et plans d'urgence nationaux et sous-régionaux. ❑ Tester et améliorer, par l'organisation d'exercices d'alerte (exercices d'alerte et de communication; exercices à grande échelle impliquant le déploiement des équipements), la capacité de réaction du réseau d'intervention et de lutte. ❑ Mettre en place un cadre de collaboration avec les organisations régionales et internationales compétentes qui pourraient participer aux opérations de lutte contre des incidents de pollution du milieu marin en Méditerranée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'élaboration de cartes de vulnérabilité et de modèles de prévision des déversements (Stratégie 4.18), de MIDSIS-TROCS et à la conception de techniques de détection à distance etc... - Fournir aux pays, ou à des groupes de pays, l'expertise nécessaire pour élaborer/réviser leurs systèmes et accords opérationnels (Stratégie 4.21). - Aider à l'organisation d'activités et de réunions mixtes à l'échelle nationale ou sous-régionale. - Organiser 2 exercices de simulation impliquant la mise en action de l'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM). - Organiser 1 exercice d'alerte et de communication. - Soutenir et participer aux exercices nationaux et sous-régionaux organisés par des Parties contractantes.

OBJECTIF III	
Renforcer les synergies et améliorer l'échange d'informations et d'expertises à l'intérieur et à l'extérieur de la région méditerranéenne	
<ul style="list-style-type: none"> Besoin identifié: Renforcer les synergies et le transfert de savoirs de pointe, d'informations, de technologie et de pratiques à l'intérieur et à l'extérieur de la Méditerranée. <p>Objectif spécifique 3. Renforcer la <u>coopération et les relations de travail</u>, selon que de besoin, avec les organisations et les programmes pertinents ainsi qu'avec les représentants de l'industrie et d'autres entités et organismes compétents.</p>	
MODUS OPERANDI	ACTIVITÉS PROPOSÉES
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Agir en tant qu'interlocuteur pour la région méditerranéenne au sein des programmes et organismes pertinents ainsi que par l'industrie, et autres entités, institutions et Centres d'expertise reconnus. <input type="checkbox"/> Identifier et définir les domaines et modalités de collaboration avec les organisations et programmes pertinents, ainsi qu'avec l'industrie, et d'autres entités, institutions et centres d'expertise reconnus. 	<ul style="list-style-type: none"> - Participer, au cas par cas, aux réunions pertinentes, ateliers, séminaires, conférences et autres activités organisées par les programmes et organismes pertinents ainsi que par l'industrie, et autres entités, institutions et Centres d'expertise reconnus. - Faciliter la participation d'institutions de recherche nationales et régionales et de l'industrie aux forums internationaux pertinents en vue de présenter les résultats de leurs activités de R&D menées en Méditerranée (Stratégie 4.17).
<ul style="list-style-type: none"> Besoin identifié: Améliorer l'accès et l'exploitation d'informations concernant les activités du REMPEC et d'autres sujets. <p>Objectif spécifique 4. Faciliter la <u>diffusion et l'échange d'informations</u> sur les questions opérationnelles, techniques, scientifiques, juridiques, administratives et financières.</p>	
MODUS OPERANDI	ACTIVITÉS PROPOSÉES
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Renforcer le système d'information du REMPEC. <input type="checkbox"/> Sensibiliser sur les questions de prévention et de lutte contre la pollution du milieu marin par les navires. <input type="checkbox"/> Mettre à jour le site Internet du REMPEC. <input type="checkbox"/> Mettre au point un Système d'information géographique (SIG) pour la Méditerranée en rapport avec les activités du REMPEC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réviser le Système régional d'information (SRI) en vue d'aller vers un nouveau système d'information plus convivial. - Préparer de la documentation promouvant la prévention et la lutte contre la pollution du milieu marin par les navires. - Lancer les préparations en vue de l'amélioration du site Internet du REMPEC en collaboration avec les Correspondants.